



Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie

Mercredi 11 décembre 2019 à 20 h 15

en séance publique

Affiché le 5 décembre 2019

ORDRE DU JOUR – SEANCE ORDINAIRE

0/ Adoption des procès-verbaux des séances du 30/10/2019 et 19/11/2019

1/ Dispositif de reconquête de logements bénéficiant des dispositifs de défiscalisation De Robien et axes prioritaires dans ce cadre ;

2/ Budget principal - Décisions modificatives ;

3/ Vente camion Volvo ;

4/ Renouvellement convention SPA ;

5/ Mutualisation Pineuilh/Ste Foy : convention pour la construction d'une aire de lavage au CTM ;

6/ Définition du PDA (Périmètre Délimité des Abords de Ste Foy / Pineuilh) ;

7/ Télétransmission des actes administratifs : avenant au protocole de mise en œuvre ;

8/ Contrat prévoyance CNP : renouvellement ;

9/ Convention de mise à disposition des installations communales ;

10/ Rétrocessions de concessions au cimetière communal ;

11/Attributions de subventions exceptionnelles ;

Questions diverses.

Le Maire,

Didier TEYSSANDIER